

intervention pour vaccins



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de La Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.

La Mutualité Partena

rembourse 80% du prix d'achat de vaccins agréés en Belgique, et ce jusqu'à concurrence de 25 euros par an. L'achat doit être effectué en Belgique ou dans un pays limitrophe (France, Luxembourg, Pays-Bas et Allemagne).

Qui peut en bénéficier?

Les clients qui paient régulièrement leurs cotisations mutualistes.

Que faire pour en bénéficier?

- Collez une vignette à l'endroit prévu sur le document.
- Faites compléter et estampiller le document par le pharmacien.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le pharmacien

Nom du vaccin :

Coût du vaccin :

Date :

Cachet et/ou nom et adresse du pharmacien

Code de nomenclature : **809992**

